

COMMUNE D'ARENTHON



PLAN LOCAL D'URBANISME

I. DIAGNOSTIC

1. LE TERRITOIRE COMMUNAL – DONNEES PHYSIQUES
2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
3. HISTOIRE DE LA COMMUNE
- 4. LE TERRITOIRE COMMUNAL**
5. LES SERVICES COLLECTIFS
6. ANALYSE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE
7. LE LOGEMENT
8. L'ECONOMIE
9. VIE ASSOCIATIVE
10. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES
11. PROJETS REPERTORIES
12. ENJEUX

4. LE TERRITOIRE COMMUNAL

4.1 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

La commune ne possède aucune construction classée à l'inventaire des monuments historiques, mais de nombreux bâtiments sont toutefois remarquables par leur qualité patrimoniale, leur harmonie, leurs caractéristiques spécifiques d'une époque, ... Ils méritent à ce titre d'être répertoriés et analysés pour que leur qualité puisse éventuellement être pérennisée dans le cadre de l'élaboration du PLU. Cette démarche est d'autant plus importante qu'elle touche essentiellement des propriétés privées sur lesquelles les pouvoirs publics n'ont que peu de moyens de contrôler leur évolution.

L'église :

Chœur et clocher datent du milieu du XV^e siècle, la nef a été refaite en 1721, la flèche a été foudroyée en 1939 et reconstruite en 1950. L'église abrite un retable du XVIII^e siècle.

La cure, dont la restauration vient d'être achevée, accueille des salles pour des activités associatives et une bibliothèque communale. Cette restauration met en valeur l'architecture intérieure et extérieure de ce bâtiment ancien emblématique du chef-lieu d'Arenthon.





Vue de l'ancien bâtiment de l'école du chef-lieu



Vue de la façade Est du château

L'école :

L'école originelle du centre de la commune a été érigée en 1857. Elle abritait également la mairie jusqu'en 1980.

Dans l'école actuelle il est aujourd'hui envisagé de reporter les salles de classe dans une extension des nouveaux bâtiments scolaires et de récupérer ce bâtiment pour agrandir la mairie et ses capacités d'accueil.

La Papeterie

Elle a été créée au XVI^e siècle. Elle fabriquait du papier et fonctionnait 8 mois sur 12 du fait du manque d'eau chronique à certaines périodes de l'année. Elle a fermé vers le milieu du XIX^e siècle. Il n'existe plus de bâtiments originaires de cette activité.

Le Château de Sonnaz

Il présente un type très caractéristique des anciennes gentilhommières du XVII^e siècle. Son architecture très sobre est celle d'une habitation et non d'une maison forte. C'est un vaste bâtiment d'un seul étage, de forme trapézoïdale, orienté à l'ouest. Une inscription sur la façade principale, porte la date 1628, qui est probablement celle de sa construction.

Cette façade percée de 13 fenêtres de 2,30 m de hauteur est longée de deux côtés par des ailes perpendiculaires. Elle était précédée autrefois d'une belle allée de peupliers. L'ancienne conciergerie, de style renaissance, est située à gauche du portail d'entrée du domaine. Les dépendances à l'usage du château sont situées à droite du portail.

La ferme du lieu-dit la tour

Ferme ancienne en cours de restauration pour la création de plusieurs logements et emblématique des constructions remarquables de la commune parce que vestige de son histoire et de ses racines.



Façade avant et arrière des anciens corps de ferme au lieu-dit la Tour

La maison blanche de Chevilly

Cette habitation, qui ne présente pas un style typiquement local est néanmoins un exemple parfaitement harmonieux de l'architecture d'une époque et d'une fonction strictement résidentielle. Aucun usage agricole, artisanal ou commerçant n'y a été lié.

La maison résidentielle des Chars

Cette habitation résidentielle est implantée seule le long du bois qui longe le Foron et présente une architecture du début du XX^e siècle.



La ferme de la Papeterie

Ces corps de ferme, restaurés, forment un ensemble harmonieux et fort intéressant par leur volumétrie, leur organisation et leur type architectural. Il serait intéressant de préserver de tels ensembles et de veiller à ce que les restaurations ultérieures restent cohérentes avec l'ensemble.





Implantation de la ferme le long de la RD

Ferme de la Mouille

Cette ancienne ferme est tout à fait intéressante par sa volumétrie, son implantation par rapport à la route et par rapport au ruisseau de Maclenay. L'escalier de desserte de l'étage en pignon sur la grange, abrité par une avancée de toit importante est un caractère spécifique de l'architecture rurale de plaine en Haute-Savoie, de même que les grands débords de toiture latéraux.



Ferme de Fessy

Cette ferme implantée avec pignon sur rue, avec un recul sans clôture, est intéressante par sa volumétrie mais également par la desserte de la partie habitation qui se fait au premier étage par un escalier extérieur maçonné sous le couvert du débord de toiture.



Façade et implantation de la ferme Fessy

Ferme du Cret de Fessy

Ce bâtiment agricole de la fin du XIX^e ou début XX^e siècle est intéressant par son implantation à la rue et sa desserte des logements par des escaliers extérieurs individuels couverts par des avant-toits importants sur le pignon et la façade longue.



Ferme du Grand Champ

Cette ferme caractéristique de l'architecture rurale de plaine du XVII^e au XIX^e siècle est menacée de péril. C'est ce type de patrimoine qu'il serait intéressant de préserver dans les années à venir à travers un inventaire et un suivi de leur évolution.



Vue de la façade nord de la bâtisse correspondant à la grange

Murs de clôture au lieu-dit “Sur Berny” et sur le chef-lieu

L'usage de murs bas en limite sur la rue est une pratique fréquente sur la commune que ce soit dans le chef-lieu comme dans différents hameaux. Il serait intéressant de préserver et de promouvoir ce vocabulaire d'aménagement à travers les aménagements à venir, comme vecteur de l'identité du village.



Mur de clôture à proximité du Château de Sonnaz



Murs de clôture au lieu-dit « Sur Berny »

4.2 STRUCTURE URBAINE

La commune d'Arenthon est composée d'une dizaine de hameaux dont les plus importants sont : Arenthon - le chef lieu, Lanovaz, Chevilly, Fessy, les Chars et la Papeterie. Cette urbanisation discontinue est ainsi dispersée sur l'ensemble du ban communal. Seuls, les espaces naturels autour de l'Arve sont préservés de toute construction (hormis la station d'épuration).

La forme urbaine traditionnelle des villages en Savoie et en Haute-Savoie est peu dense. Une organisation des habitations serrées autour de l'église est typique des régions souvent touchées par des guerres ou des conflits armés. La région est suffisamment défendue par sa difficulté d'accès et son relief. De ce fait, les habitants se protégeaient des nuisances climatiques plus que de leurs semblables. Le regroupement des habitations en un seul village est de ce fait peu fréquent.

Deux typologies de villages coexistent :

- le groupement principal (le chef-lieu) et le système dispersé,
- le système des plusieurs hameaux où le chef-lieu n'est pas forcément plus important que les autres « villages » de la commune.

Une seule ferme était souvent à l'origine des hameaux. Les terres étaient ensuite partagées entre les différents héritiers qui ont construit leur maison à proximité de la maison familiale, jusqu'à former un village portant parfois le nom du fondateur.

Voir cartes C17, C18 et C19 de l'évolution du bâti en annexe.

4.2.1 Le chef-lieu

Il s'est développé le long de la RD19 autour du cœur ancien constitué par l'église, la cure, l'école et quelques fermes. La route départementale qui la traverse porte le nom de "route de Reignier" dans la partie nord et de "route de Bonneville" dans la partie sud du chef-lieu.

Les maisons anciennes sont implantées en alignement sur la rue ou en léger retrait de façon discontinue mais relativement resserrée avec un faitage soit parallèle à la rue soit perpendiculaire. Ce type d'urbanisation s'appelle le village-rue.

Les rues perpendiculaires aux routes départementales RD 19 et Rd 19b sont plus récentes. Elle desservent des lotissements de maisons individuelles construites à partir des années 1960 et une opération de collectifs. Il s'agit souvent de rues en impasse dont la réalisation n'a que rarement été achevée.

La route de Bonneville s'élargit devant la Mairie et l'école en composant une place. L'église et le presbytère referment la perspective de la place vers le Sud. La RD19 est légèrement déviée pour passer le long de la cure. Cette jolie composition urbaine donne un cachet particulier à cet espace, malgré le fait que son aménagement actuel donne une place trop importante au stationnement des voitures.

Les terres du Château de Sonnaz sont attenantes à l'ancienne partie du village. L'ensemble de ses bâtisses était construit dans une propriété avec un beau parc accessible de la route de Lanovaz (RD19b). La partie habitation du château est implantée au fond d'une allée privée. La maison du gardien, la ferme et les dépendances longent en retrait la route de Lanovaz. Aujourd'hui le parc et l'allée n'existent plus. La majorité des bâtiments a été restaurée et reconvertie en habitations. Quelques beaux murs de clôture en pierre, typique de la commune ont été préservés.



Composition urbaine du chef-lieu

4.2.2 Les hameaux

Les hameaux se sont constitués à l'origine autour de quelques fermes isolées situées à l'écart des routes départementales.

Une papeterie existait depuis le XVI^e siècle sur l'emplacement du hameau qui porte aujourd'hui son nom.

L'architecture traditionnelle des hameaux est étroitement liée au paysage environnant et aux pratiques agricoles qui étaient presque l'unique activité économique de la commune jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

L'habitation et les dépendances des fermes sont construites en encadrant une cour et jouxtaient directement les champs. Les constructions étaient en contact proche avec la voie ou le chemin qui les desservait soit par le pignon de l'habitation, soit par la façade longue ou parfois par les granges, l'habitation étant alors en retrait.

A proximité des habitations on retrouve souvent des murs en pierre sèche avec le couronnement arrondi, souvent recouverts par de la végétation grimpante.

Les espaces de recul entre la maison et "la rue" ont un traitement paysager simple mais soigné (pelouse, plantations basses libres, ...). Les propriétés sont soit délimitées par des murs relativement bas, ou des clôtures légères soit sans délimitation de l'espace privatif.

Au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècles les hameaux sont devenus les lieux principaux de l'extension pavillonnaire organisée ou non. Les maisons individuelles se sont implantées autour d'impasses (voies privées) sans aucun traitement qualitatif de l'espace public dans le cadre de lotissements. Sinon elles se sont étalées progressivement le long des voies communales ou de chemins d'exploitation.

Voir carte C20 de la typomorphologie urbaine en annexe.

4.2.3 Typologie du bâti

La situation géographique influence directement la typologie de l'architecture traditionnelle régionale. La première fonction des maisons est de protéger ses habitants des nuisances climatiques. Ainsi, les matériaux utilisés, sont ceux les plus présents dans la localité et les plus adaptés au climat. La forme de maisons s'adapte à la fois aux matériaux employés et aux spécificités du climat.

Les matériaux de construction de Haute-Savoie en plaine sont : la pierre et le bois. Traditionnellement, le rez-de-chaussée est construit en maçonnerie de pierre, l'étage et la charpente du toit sont en bois.

Les murs du rez-de-chaussée sont épais (0,5 - 0,8 m) et couverts en général d'enduit.

À Arenthon, l'ensemble de la maison est construit en dur. Seule la charpente et l'étage des dépendances est en bois, avec fréquemment un bardage vertical qui couvre les pignons à l'étage de la toiture.

Les toitures sont larges, avec les pentes plus raides que dans les régions montagnardes proches (d'environ 45°). Elles étaient traditionnellement couvertes d'ardoises ou de tuiles selon exposition (les ardoises au nord, les tuiles au sud). Une croupe sur le pignon de la toiture (appelée allemande) peut apparaître dans cette région.

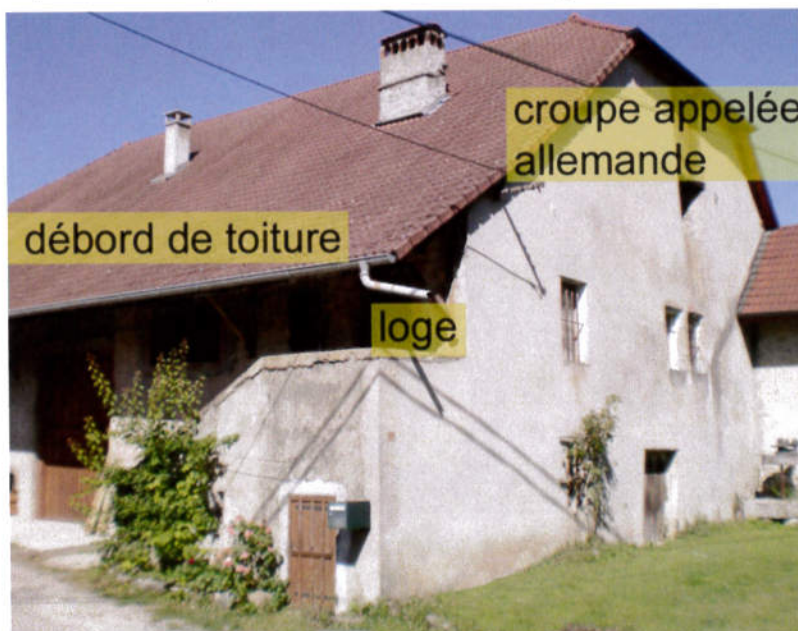
Le grand débord de toiture permettait à marcher autour de la maison toute en restant abrité de la neige.

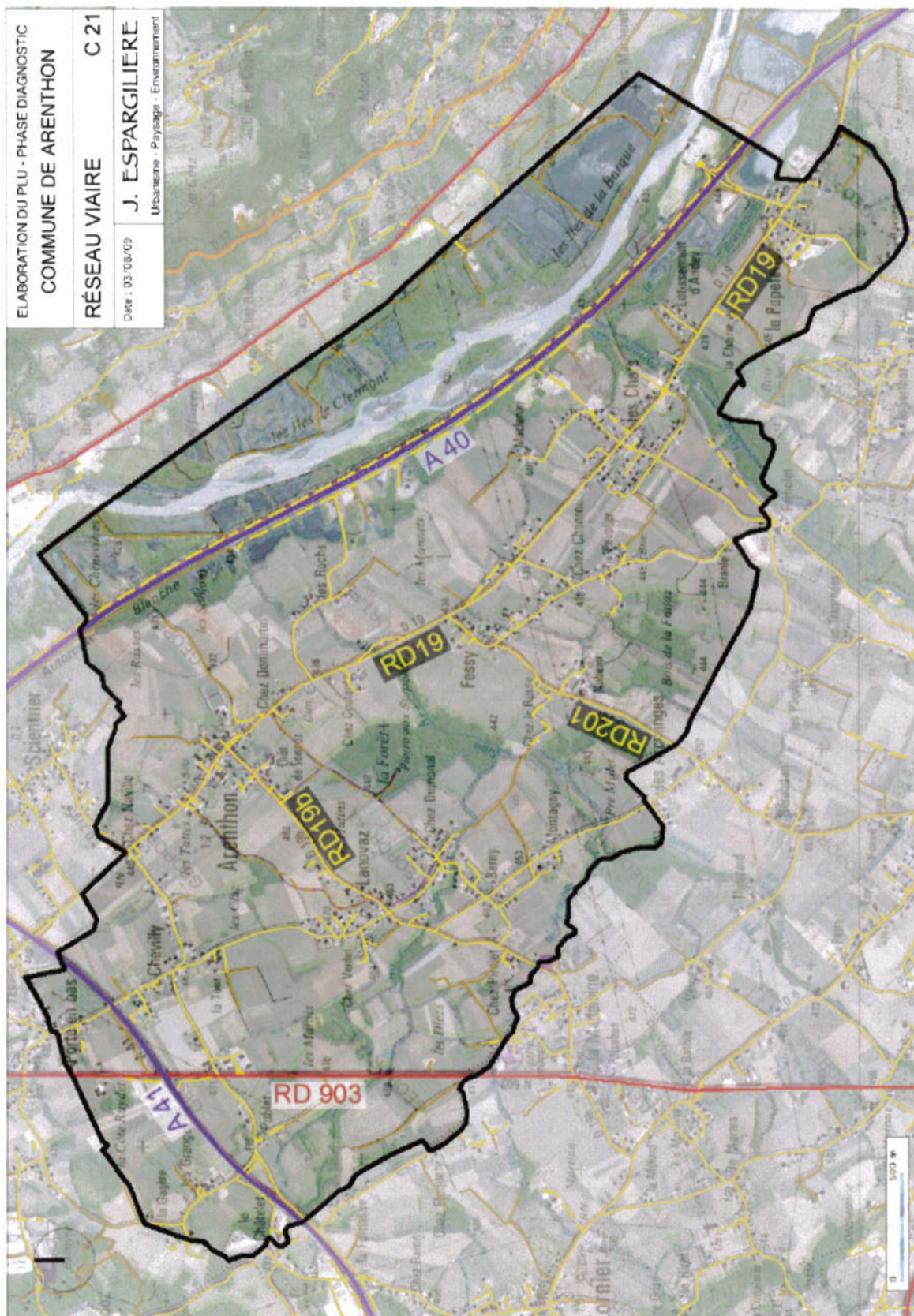
Les fermes traditionnelles sont de larges bâtisses, qui abritaient sous un même toit plusieurs générations ainsi que les animaux domestiques.

Les fermes constituées d'un seul bâtiment sont typiques des parties centrales du chef lieux et des hameaux. Les fermes isolées sont le plus souvent composées de plusieurs dépendances en complément du bâtiment principal. Les maisons ont deux niveaux habitables plus les combles qui servaient pour le séchage du foin.

L'étage est accessible par un escalier extérieur situé le plus souvent sur la longue façade, mais également parfois sur le pignon. L'escalier mène vers le balcon ou la galerie extérieure qui s'appelle loge.

L'entrée principale de l'habitation est située sur la même façade, suivie un peu plus loin par la porte cochère qui dessert la partie dédiée aux activités agricoles.





Cartographie de la trame viaire de la commune

4.3 TRAME VIAIRE

Le ban communal est traversé par deux autoroutes et quatre voies départementales :

- l'autoroute A40 de Genève à Chamonix,
- l'autoroute A41, d'Annecy à l'autoroute blanche (A40),
- la RD 903,
- la RD 19 qui traverse le ban suivant un axe Nord-Ouest / Sud-Est et qui relie Arenthon à Scientrier et à Saint-Pierre-en-Faucigny,
- la RD 19 b qui part du chef-lieu vers Cornier,
- la RD 201 qui relie le hameau de Fessy à Amancy.

Le réseau viaire secondaire s'inscrit dans une trame structurée par le réseau des chemins d'exploitations agricoles plus anciens et relie les différentes exploitations entre-elles et avec le chef-lieu. Ce sont des voies le plus souvent étroites et ondulant dans le paysage en s'adaptant à la topographie traversée. C'est le long de ces voies de part et d'autres des regroupements agricoles anciens que se trouve la plupart des pavillons construits durant les 50 dernières années.

À ce réseau se superpose une trame de chemins piétons, peu usités, issus des pratiques de déplacement ancestrales entre le chef-lieu et les fermes isolées. Cette trame emploie parfois des chemins agricoles encore exploités.

Enfin, il existe un ensemble de voies privées, en impasse pour la plupart, desservant de petites opérations de lotissement.

4.3.1 Les typologies de voies

Les autoroutes

Les autoroutes sont complètement isolées du fonctionnement viaire interne à la commune. Les connexions avec le réseau autoroutier se font sur la commune de Reignier.

Les routes départementales

La RD 903 ainsi que la RD 19 sont des voies routières dont l'aménagement est exclusivement routier, en section courante comme en zone urbanisée. Les gendarmes couchés qui ont été installés à différents endroits contrarient la vitesse des véhicules mais restent des aménagements routiers, au même titre que les glissières mises en place pour la sécurité des riverains.



La RD 19 dans la traversée de la Papeterie



la RD 19 au droit du hameau des Chars

La RD 19b et la RD 201 sont des voies secondaires peu fréquentées. Leur profil est nettement moins large. Elles s'apparentent presque au réseau secondaire de voies communales.

Elles sont bordées de fossés enherbés et présentent un profil de chaussée de largeur de l'ordre de 5,50 m.

Dénomination RD	Sens de circulation	Débit Moyenne journalière	Pourcentage Poids Lourds
RD 903	La Roche sur Foron → Findrol	4 512	NR
	Findrol → La Roche sur Foron	4 545	NR
RD 19b	La Madeleine → RD 903	446	10,99 %
	RD 903 → La Madeleine	513	12,48 %
RD 201	Amancy → Arenthon	255	0,8 %
	Arenthon → Amancy	280	0,7 %

(Données : Conseil Général de la Haute-Savoie - 2007 et 2008)

Actuellement, aucun comptage n'est disponible pour la RD 19.

Les voies communales

Le caractère rural de ces voies est très marqué. Les chemins et les routes sans bordures, sont longés par des fossés enherbés parfois doublés de fruitiers.

Leur parcours sinueux doublé d'un gabarit étroit (de l'ordre de 3,50 à 4,50 m) les préserve de toute circulation rapide.

Elles desservent directement la plupart des habitations qui la borde.



Voie communale entre Chanrou et La Mouille



Voie communale dans la traversée de Fessy

Les voies privées

Les opérations de lotissement privé se caractérisent par des voies étroites plutôt traitées sans trottoir et le plus souvent inachevées. Ces voies ne sont à priori pas destinées à intégrer le domaine public. De ce fait ni le déneigement ni le ramassage des ordures ménagères n'y est effectué. Les riverains se doivent d'amener leurs conteneurs à la sortie de la voie privée.



Voie privée aménagée dans le lotissement les vergers



Voie privée inachevée dans un lotissement du chef-lieu

Les chemins piétons

La commune d'Arenthon bénéficie d'un grand linéaire de cheminements piétons cadastrés entre les différents hameaux la composant (voir cartographie détaillée C7). Ces cheminements, moyennant des aménagements légers permettraient d'encourager à des déplacements alternatifs à la voiture vers le chef-lieu et les différents équipements de la commune (écoles, terrains de sport, ...).

Ils permettent de plus de découvrir des points de vue tout à fait remarquables sur la commune et son environnement montagneux et de rapprocher sensiblement différents hameaux entre eux et avec le chef-lieu.



Cheminement transversal au Sud du chef-lieu

4.3.2 Entrées d'agglomération

La commune étant éclatée en hameaux et les communes voisines s'imbriquant l'une dans l'autre, il n'y a que peu d'entrées d'agglomération identifiables comme entrées de la commune.

Nous identifions les entrées suivantes :

- entrée du chef-lieu depuis Scientrier (Ouest),
- entrée du chef-lieu depuis l'Est en venant de la Papeterie,
- entrée du chef-lieu par la RD 19b depuis Lanovaz,
- entrée de la commune depuis Saint-Pierre-en-Faucigny par la Papeterie,
- entrée depuis la RD 903 par « les Pauses »,
- entrée par la RD 201.



Entrée par la RD 19b : limites bâti/non bâti claires.

Les entrées qui nécessiteraient aujourd'hui un traitement particulier sont peu nombreuses :

Entrée par la Papeterie

Cette entrée nécessiterait des aménagements marquant que la voie pénètre une agglomération. Ces aménagements devraient afficher la priorité aux riverains par des aménagements valorisant les activités des abords au détriment de la circulation automobile.



Entrée par la RD 903

Il serait intéressant d'apporter un paysagement aux abords de la petite zone d'activités pour mieux l'intégrer dans son environnement.

Entrée du chef-lieu depuis Scientrier (Ouest)

Cette entrée présente un aspect dilué et peu engageant avec un bâti dispersé et étalé, complété par le garage puis l'équipement de collecte de céréales qui ne présentent par de soins particuliers d'intégration pas une qualité architecturale marquante.

4.4 LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics qui sont précisés ici sont ceux qui assument ou sont en mesure d'assumer des fonctions autres que la seule desserte des parcelles qui leur sont limitrophes.

Les espaces publics communaux se concentrent sur le chef-lieu:

- la place devant la mairie, l'église et le groupe scolaire,
- l'espace en contrebas de la place devant l'église servant de champ de foire et accueillant diverses manifestations festives ou sportives,
- l'espace vacant à l'arrière de la mairie résultant de la disparition de quelques constructions,
- l'espace disponible à l'entrée de la résidence le Fretty, face à la fruitière récemment acquise par la mairie,
- le silo à céréales, représentatif de la vocation agricole de la commune.

4.4.1 La "Grand-Place"

Cet espace, agrandi par la démolition de bâtiments, est vaste et peu structuré. Il ne valorise pas les bâtiments qui l'entourent. Il est fortement marqué par son utilisation pour le stationnement et par le passage de la RD 19 qui le traverse en longeant son bord Sud.

Bien qu'il soit stratégique pour le déroulement de diverses fêtes et manifestations publiques, cet espace n'a pas un rôle très valorisant pour le chef-lieu pour le moment. Ses limites ne sont pas claires, ni ses fonctions. Il semble essentiellement affecté à l'usage de l'automobile. Les parvis de la mairie et de l'église ne sont que trop peu marqués. Il en est de même pour l'entrée du groupe scolaire.

Une grande ouverture sur le paysage environnant vers le Nord-Est existe entre les écoles et l'église. Cette ouverture, intéressante, apparaît néanmoins comme là aussi une absence de limite et de définition de l'espace. Sans fermer cette ouverture il serait intéressant de la mettre en scène et d'aménager ainsi le passage vers l'espace en contrebas de l'église sur lequel se déroulent de nombreuses activités (terrain de foot, terrain multi sport, ...).

La dimension de cet espace nécessite à travers son aménagement d'apporter plusieurs niveaux de lecture qui permette son fonctionnement harmonieux que l'on soit en période de forte fréquentation ou en usage quotidien (desserte des écoles, de l'église, de la mairie). Une étude est en cours quant à la requalification de cette place.



4.4.2 Le "champ de foire"

Cet espace polyvalent dessert aujourd'hui les ateliers municipaux et le poste de secours des pompiers. Il dessert également le terrain de foot et le terrain multisports. Il est utilisé lors de manifestations exceptionnelles comme la "R'Biolle". En dehors de ces moments, il apparaît comme un vaste espace sans affectation précise. Il aurait besoin de quelques interventions d'aménagement permettant de lui donner une identité plus forte et de traiter de manière claire ses liaisons avec la "Grand-Place".



4.4.3 L'espace à l'arrière de la mairie

Un vaste espace a été libéré par la démolition de bâtiments anciens. Il est aujourd'hui utilisé pour du stationnement temporaire et est peu fréquenté. Il sera nécessaire de qualifier son usage à venir dans le cadre des réflexions à mener sur l'évolution du chef-lieu:

- espace public?
- localisation d'équipements publics?
- opportunité de densification urbaine diversifiée (logements et services)?

4.4.4 Espace de la fruitière

Cet espace fait face à une exploitation agricole de l'autre côté de la route départementale. Il permet un vaste dégagement autour de la fruitière dont les fonctions futures envisagées par la mairie seraient le développement d'une offre en logements composés de locatif privatif et de locatif aidé.

Son aménagement serait l'opportunité de mettre en place un espace public de qualité valorisant l'équipement projeté et offrant:

- des emplacements de stationnement pour les logements créés,
- un jardin collectif partagé entre les logements existants et les nouvelles habitations,
- un prétexte au ralentissement de la circulation traversant le chef-lieu.



4.5 LES INFRASTRUCTURE PUBLIQUES

4.5.1 La Mairie

La mairie accueille les services, une salle de conseil et plusieurs bureaux. Elle est située au cœur du chef-lieu. Elle est facilement accessible et clairement identifiable. Son organisation intérieure pourrait être plus fonctionnelle. Si la commune dépasse 2000 habitants, il y aura lieu de lui allouer plus de place.



4.5.2 Les écoles

Les écoles maternelles sont absentes de la commune. Elles sont gérées par la Communauté de Communes. Les enfants doivent se rendre vers les communes voisines.

Les enfants de la commune bénéficient d'une école primaire installée dans le chef-lieu. Elle est équipée de 5 classes, dont l'une est actuellement disponible (2009-2010).

Les collèges se répartissent entre collèges privés et collèges publics présents sur La Roche sur Foron (collèges privés Sainte Marie et Sainte Famille et collège public "Les Allobroges") et sur Bonneville (collège public Samivel). Les enfants sont ramassés par des transports en commun gérés par la Communauté de Communes et financés par le Conseil Général, ainsi que par une cotisation des usagers, pour les collèges et les lycées.

Les lycées de la région se trouvent :

- sur Bonneville avec le lycée public d'enseignement général Guillaume Fichet,
- sur La Roche-sur-Foron avec le lycée technique, l'École nationale des Industries du lait et des Viandes et le lycée privé « Sainte Famille »,
- sur Contamine sur Arve avec le lycée professionnel agricole
- sur Reignier avec le lycée d'enseignement professionnel rural Jeanne Antide.